

COMPTE RENDU DÉPLACEMENT A ALGER DU 22 AU 24 MAI 2010

Kamel AMER & Jean Christophe LEFRAIS

Le contexte économique: entretien avec M. Abderramane BENKHALFA – délégué général de l' ABEF / Association des Banques et Etablissements Financiers

L'Algérie est en train de passer d'une économie dirigée à une économie de marché. Lerythme d'investissement est fort sur une décennie avec un retour long (5 à 8 ans)

Pourquoi une Loi des Finances en 2009 ? :

« L'Algérie pas été touchée par la crise mondiale d'un point de vue financier mais a subi des dommages collatéraux : effondrement des prix mondiaux du gaz et du pétrole. Le gouvernement algérien a donc pris des mesures correctives pour équilibrer la balance commerciale » (exportations hydrocarbures = 98% des recettes en devises).

Comparaison avec autres économies pétrolières (stratégie):

« Les Émirats Arabes Unis et pays du Golfe ont un modèle basé sur de l'investissement permettant de créer de la valeur avec un retour sur Investissement rapide (immobilier et construction) avec main d'œuvre peu onéreuse ». Pour M. Benkhalfa, « il s'agit d'une vision de l'économie à court terme, faire des affaires sur des marchés spéculatifs avec un ROI (Return On Investment) à 2 chiffres ».

« L'Algérie qui se développe également grâce aux revenus du pétrole, ne partage pas cette vision du développement, notamment pour un problème d'éthique ». Elle a plutôt opté pour un développement structuré sur le long terme, avec une volonté de développer sur l'ensemble du territoire : électricité, eau potable, infrastructures routières de qualité, réseau téléphonique mobile et internet : pour rendre exploitable une grande partie du territoire et notamment la zone des hauts plateaux ».

Les grandes orientations économiques de l'Algérie :

- « Migrer du pétrole vers la génération Gaz (150 ans de réserves) + les industries dérivées (Urée, Ammoniaque, engrais : utilisation intensive voulue) »
- « Encore 5 années de grands travaux d'infrastructures (transport/ autoroutes/ immobilier/ barrages) soutenus par les pouvoirs publics. Puis rendre rentable ces investissements (péages...) »
- « Réduction massive de l'importation des services (en mettant les acteurs sous contrainte) car les compétences existent sur le territoire national »
- « Vers une Algérie utile : création du SNTA, Système National d'Aménagement du Territoire, pour mesurer les avancées de l'Algérie utile (52 métropoles ou centres d'affaires en 2009) »
- « Favoriser la production nationale, créatrice de richesses (plutôt que l'importation pour la revente en l'état) : schéma théorique du modèle de substitution aux importations »
- « Commencer à engranger les premiers résultats des actions, des projets structurants d'ici à 2015 »

Quelles sont les secteurs porteurs actuellement en Algérie ?

- « Des pépinières de petits projets : la LFC 09 ne favorise pas les grands investissements mais les petits projets. Pour les PME, c'est moins compliqué (investir dans des PME de 10, 20 ... 50 K€, c'est l'avenir) » par exemple investir dans les briqueteries, le textile, l'imprimerie, les centres d'appels »
- « Des zones d'activités en dehors des grandes agglomérations se développent bien avec une fiscalité très avantageuse (Bordj Bou Arrerijj, Bejaïa, ...) »
- Agroalimentaire/ agriculture : subventions directes, indirectes + effacement de la dette.
- Tourisme : « pas de compétition avec les voisins, l'Algérie ne fait pas le choix du tourisme de masse et prévoit des infrastructures nécessaires pour satisfaire la demande interne. Par contre, l'Algérie a l'ambition de construire dans les 20 ans le tourisme saharien ».
- « Un gros potentiel solaire mais à des coûts encore trop élevés aujourd'hui ».
- « De nombreux outils ont été mis en place pour financer la création d'entreprise (voir les mesures gérées par l'ANSEJ notamment). www.ansej.org.dz (Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes) : L'agence soutient, accompagne, forme, accorde des aides financières et des avantages fiscaux aux projets de création ou de développement.
- « Oran : pôle économique de pointe dans les TIC. Des chantiers hôteliers importants, des centres d'affaires, ... la ville d'Oran pourrait devenir la capitale économique du pays, Alger restant la capitale administrative ».

Loi de Finances 2009, Crédit documentaire, fiscalité : Entretien avec M. Hocine SAIBI – conseiller principal du WTCA / World Trade Center Algeria

Rôle du WTCA: « appui aux entreprises, études de marché, études financières, accompagnement industriel (notamment en partenariat avec l'ADECI), dédouanement, assistance juridique et fiscale, assistance générale des grands groupes (Lafarge, Danone...), mise en place de business plan + location de bureaux + appui à la mise en place du nouveau système comptable et financier ».

Les raisons de la LFC 09 :

« La facture d'importation de l'Algérie est passée de 9 milliards de dollars en 2003 à 38 milliards de dollars en 2008. Mesures nécessaires pour contrôler les importations et éviter cette ultra dépendance aux hydrocarbures ».

« Une autre raison : les grands groupes français se sont constitués en Algérie sous forme de petites sociétés de prestations de services avec un très faible capital social (type E.U.R.L à 100000 DA soit 1000 € /ex de SAFEGE, filiale de Suez Environnement).».

« Autre raison : un code des investissements très ouvert et très avantageux. En terme macro économique, la valeur transférée par rapport à la valeur brute de capital fixe était défavorable à l'Algérie, ce qui signifie que les transferts de dividendes avaient pour conséquence de détruire de la richesse et au final créaient de la valeur ajoutée négative ».

« Les autorités ont tiré enseignement de ces situations qu'elles ont corrigées pour aller vers du gagnant/gagnant (vers une coopération équilibrée) »

« La loi encourage le management par la société étrangère » (objectif : assainir le portefeuille)

Le Crédoc comme unique mode de paiement :

Tableau de comparaison du point de vue de la PME et de l'administration

Les +	Les –
Outil de discipline des transferts et de traçabilité	Un surcoût de trésorerie pour l'entreprise
Contrôle du volume des importations (Administration)	Contrôle du volume des importations (PME)
Domiciliation et identité de l'importateur (contrôle de l'Administration)	
Lutte contre l'évasion fiscale (Administration)	
Documents douaniers, statistiques (Administration)	

Fiscalité :

Contribution des entreprises algériennes à la formation. « 2% du CA est consacré et remboursé par le fonds d'investissement. C'est défiscalisable et considéré comme une charge déductible par l'entreprise ».

« Malgré le caractère difficile du partenariat (51%- 49%)/ (30%-70%) , les avantages fiscaux en Algérie sont énormes ».

Contacts utiles :

- ANDI : Agence Nationale pour le Développement de l'Investissement. www.andi.dz, Agence de promotion des investissements, elle a en charge la gestion des investissements directs étrangers en Algérie. Elle édite un guide l'investisseur. Elle a aussi un rôle d'information sur les investissements et les privatisations. ANSEJ (soutien aux jeunes) : voir ci-dessus
- FCE : Forum des chefs d'Entreprise. www.fce.dz

Le Forum des chefs d'entreprises (FCE) est une association créée en Octobre 2000 par un groupe de chefs d'entreprises, afin de contribuer à l'instauration de l'esprit d'entreprise au sein de l'économie algérienne et de promouvoir les intérêts de l'entreprise algérienne. L'association est ouverte aux entreprises privées algériennes, aux entreprises étrangères de droit algérien et aux entreprises publiques.

Présidé par Mr Réda HAMIANI, chef d'entreprise, ancien ministre de la Petite et moyenne entreprise, le Forum regroupe à actuellement 250 membres représentant plus de 500 sociétés parmi les plus importantes entreprises travaillant sur le marché algérien; le chiffre d'affaires global de ces sociétés atteint les 5 milliards d'euros et l'emploi global est de l'ordre de 122 000.

De nombreuses entreprises membres sont leaders dans leur filière d'activité. Les principaux secteurs couverts sont notamment ceux des industries agroalimentaires, des matériaux de construction, des industries électriques et électroniques, des industries mécaniques, des industries pharmaceutiques, du papier et de l'emballage, du bois, des travaux publics et de la construction, de la grande distribution ...

Pour terminer, M. Saïbi nous rappelle « qu'en Algérie il faut de la patience, de la persévérance et du pragmatisme ».

Du point de vue d'une banque : Entretien avec Mme Djenina GUERDOUD – NATIXIS **ALGERIE – Directrice des affaires juridiques :**

Natexis, 10 ans de présence en Algérie, est avant tout une banque d'affaires mais développe depuis août 2005 une banque aux particuliers. Réseau de 17 agences sur le territoire (5 à Est/ 8 à l'Ouest/ 5 au Centre). L'ensemble des banques algériennes a été obligé de porter leur capital à 10 milliards de dinars.

Les Avantages de la LFC'09 :

« Les banques ont renforcé leur équipes pour travailler sur le crédit documentaire (Natexis est passé de 4 à 12 collaborateurs)».

« Le Crédoc agit sur le marché informel, les transferts en liquide : écrémage des importateurs ».

« Les virements restent libres pour les services après livraison (attestation de livraison) et pour les importations inférieures à 100 000 DA soit 1000 € ».

Balance positive en devise : règlement promulgué (site journal officiel)

« Nous avons un Cabinet conseil **Pramex**, entité Natexis, qui oriente et accompagne les entreprises françaises ; prospection, formalités, implantation + ouverture de compte + démarches auprès des notaires ».

Pramex Natexis – Bir Mourad Rais/Hydra Alger 16035 Tel +213 21 480 101 - Fax +213 21 549 199.

www.pramex.natexis.com

Fiscalité :

Quelques zones en dehors des grandes agglomérations ont une fiscalité très avantageuse (zones de dynamisation tel que Bordj Bou Arrerij, Djijel, Béjaïa ...) il existe aussi des zones d'activités, des pépinières d'entreprises ».

Contrôle des changes :

L'Algérie a sa législation propre au transfert de dividendes (2005 modifié en 2009)

Depuis 2005 : transfert délégué aux banques privées et nationales (avant seule la banque centrale d'Algérie pouvait effectuer les transferts)

2 cas :

- Sociétés de revente en l'état ne peuvent pas transférer le bénéfice net (sauf cas de réinvestissement significatif)
- Sociétés de production peuvent transférer l'ensemble du bénéfice net après paiement de l'IRG, de l'IBS. Les dossiers sont contrôlés à postériori.

Les taxes sur les sociétés :

Les sociétés de capitaux sont soumises à l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)	25% 19% dans le secteur de la production.
Les sociétés de personnes sont soumises à l'impôt sur le revenu global (IRG)	Taux progressif jusqu'à 35% : 0% jusqu'à 120 000 DZD, 20% de 120 001 à 360 000 DZD, 30% de 360 001 à 1 440 000 DZD et 30% au-delà de 1 440 000 DZD
Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP)	2% du Chiffre d'Affaires hors TVA.

Quel taux d'imposition pour les sociétés étrangères ? : Les entreprises étrangères sont taxées sur les profits qu'elles réalisent en Algérie.

Taxation des plus-values : Les plus values à long terme sont imposées en Algérie au taux de 35%.

Les déductions et les crédits d'impôt : Des dépenses sont déductibles pour la dépréciation ou l'amortissement, les provisions, les loyers pour les locaux et les équipements, les salaires, etc.

Les conventions de non double imposition :

Les pays avec lesquels une convention de non double imposition a été signée : voir le [Site Internet de l'ANDI](#)

Les retenues à la source : Dividendes: 15% ; Intérêts: 10% ; Royalties: 24% (impôts, retenues a la source).

Les accords bilatéraux : La France et l'Algérie sont liées par une convention de non double imposition.

Celle-ci a été signée à Tirana le 17 octobre 1999 et est entrée en vigueur le 1er décembre 2002.

Elle tend à éviter les doubles impositions, à prévenir l'évasion et la fraude fiscales, et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions.

Autres informations sur le marché algérien :

Banque d'Algérie : www.bank-of-algeria.dz

Ministère des finances : www.finances-alg.ifrance.com

Douanes : www.douane.gov.dz

CNRC (registre du commerce) : www.cnrc.org.dz

Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements : www.mipi.dz

Du point de vue d'un avocat : Entretien avec M. Ahcène BOUSKIA / BARREAU D'ALGER

« Les avocats en Algérie terminent leurs études sans spécialité, ils se spécialisent au fur et à mesure avec l'expérience. M. Bouskia fait du pénal et du commercial. Il y a une douzaine de barreaux en Algérie ».

Il nous fait part de la « désignation par la France d'un magistrat de liaison nommé en Algérie dont la mission est de créer du lien avec les magistrats algériens (idem en France). L'idée est de travailler ensemble notamment sur le droit des affaires »

« Si L'Algérie présente de nombreuses opportunités, c'est un pays difficile qui présente de nombreuses contradictions ». Il faut faire attention aux intermédiaires qui nuisent aux affaires, la meilleure solution est d'être présent en Algérie et investir dans des projets à taille humaine ». A noter : Pas d'obligation de résidence pour les algériens détenant 51 % des parts.